



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 059-215902289-20240328-12\_24\_CDG-DE

## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-12-24-

#### Séance du 28 mars 2024

Le jeudi 28 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

**Représentée :** Murielle BERNARD (par Priscilla LEGRAND)

**Absente excusée :** Évelyne COYAX

**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

### Adoption du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, Adjoint aux finances, présente le compte de gestion 2023 dressé par Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable (SGC) de DOUAI.

#### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions	826 686,20 €	3 069 199,38 €	3 895 885,58 €
Recettes nettes	229 983,68 €	1 393 898,15 €	1 623 881,83 €
<b>Dépenses</b>			
Autorisations	826 686,20 €	3 069 199,38 €	3 895 885,58 €
Dépenses nettes	779 027,52 €	1 173 409,46 €	1 952 436,98 €
Résultat de l'exercice	-549 043,84 €	220 488,69 €	-328 555,15 €

#### Résultats d'exécution du budget principal

	Résultat 2022	Part affecté à l'investissement	Résultat 2023	Résultat de clôture
Investissement	465 019,20 €		-549 043,84 €	-84 024,64 €
Fonctionnement	1 904 144,38 €		220 488,69 €	2 124 633,07 €
Total	2 369 163,58 €		-328 555,15 €	2 040 608,43 €

Où cet exposé,

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ADOPTE

- Le compte de gestion 2023.

Ainsi délibéré,

Le Maire,  
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)